

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

## **I. FONDEMENTS ET COMPOSANTES PRINCIPALES DU RENOUVEAU AGRICOLE ET RURAL**

Fruit d'études pluridisciplinaires approfondies, d'enseignements tirés des expériences passées et d'une large concertation avec les acteurs les plus divers – ceux qui créent la richesse comme ceux qui les encadrent et les accompagnent, la profession comme l'interprofession, l'administration locale comme la société civile –, le Renouveau agricole et rural constitue aussi, et surtout, la réponse stratégique et opérationnelle que notre pays apporte à la question lancinante de la sécurité alimentaire.

La crise alimentaire mondiale qui a sévi en 2007-2008 nous a en effet révélé plus clairement que par le passé l'ampleur de notre vulnérabilité en la matière, nous mettant de ce fait en demeure de moderniser et de développer de manière plus soutenue notre agriculture.

Les effets de la mondialisation sur nos territoires ruraux sont eux aussi un sujet de préoccupation dans la mesure où ces derniers sont placés en mode concurrentiel alors qu'ils ne sont pas préparés à affronter une telle situation.

C'est ce double défi que la politique de Renouveau agricole et rural a vocation de relever, d'une part en améliorant substantiellement et durablement notre sécurité alimentaire et, d'autre part, en intensifiant les efforts de revitalisation des territoires ruraux et de mise en place des instruments à même d'impulser un développement harmonieux et équilibré de ces derniers.

Par ailleurs, l'évènement politique majeur que constitue la Rencontre nationale de Biskra (28 février 2009) a été marqué par le discours historique par lequel Son Excellence le Président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, a conféré au secteur de l'agriculture et du développement rural le statut de secteur stratégique et structurant de l'économie nationale.

Cette volonté politique exprimée, la plus haute autorité du pays a aussi réaffirmé l'engagement de l'Etat à poursuivre l'effort de développement agricole et rural du pays et à rester, plus que jamais, à l'écoute du monde agricole et rural.

L'étape que nous abordons maintenant est donc celle de la mise en œuvre dynamique et diligente de cette politique, mise en œuvre qui exige une mobilisation large et efficiente de l'ensemble des acteurs du développement agricole et rural.

L'approche de développement retenue met l'accent sur le recentrage, le développement et l'organisation de certaines filières agricoles. Cette démarche donnera lieu également à l'identification de nouvelles zones de production, particulièrement pour l'alimentation animale et les cultures maraîchères.

Elle privilégie en outre la relation de partenariat avec les opérateurs économiques qui vont intervenir avec les exploitants agricoles dans un cadre contractuel.

La politique que nous mettons en œuvre comporte trois volets qui sont mis en cohérence selon une logique d'intégration très poussée et dans le cadre d'une architecture d'ensemble.

***Le premier volet, porté par le Renouveau agricole, a trait :***

- au renforcement et à l'élargissement du potentiel productif des filières stratégiques telles que les céréales, le lait, la pomme de terre, les viandes rouges et blanches, l'oléiculture, la phœniciculture, les semences et plants, l'économie de l'eau, etc., auquel s'ajoute un ambitieux programme de résorption de la jachère ;
- à la promotion indispensable d'un environnement incitatif et sécurisant ;
- à la mise en place d'un système de régulation performant.

***Le second volet, formalisé dans le cadre du Renouveau rural, concerne aujourd'hui la mise en œuvre de trois grands programmes :***

- la protection des bassins versants ;
- la lutte contre la désertification ;
- la protection et la gestion durable du patrimoine forestier.

***Le troisième volet regroupe trois programmes communs d'appui aux deux volets du Renouveau :***

- le programme semences et plants ;
- le programme relatif à l'économie de l'eau ;
- le Programme de Renforcement des capacités humaines et d'Assistance Technique (PRCHAT).

## **I. LA MISE EN ŒUVRE DU RENOUVEAU AGRICOLE ET RURAL**

Lancée voilà dix mois, la politique de Renouveau agricole et rural entre aujourd'hui dans sa phase de mise en œuvre.

Cette mise en œuvre intervient, rappelons-le, au lendemain de la Rencontre nationale sur le Renouveau agricole et rural et à la veille du lancement de la campagne moissons-battage.

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'expérience de ces derniers mois a permis d'abord d'affiner l'approche et les modalités de mise en œuvre pratique et de conclure, ensuite, à la nécessité de recentrer certaines activités agricoles et d'identifier de nouvelles zones de production.

### **A. LES PROGRAMMES RELEVANT DU RENOUVEAU AGRICOLE**

#### **1. Le programme d'intensification céréalière**

Deux objectifs principaux sont assignés à ce programme :

- l'augmentation de la production et de la productivité, soit un rendement moyen de 40 q/ha et une production annuelle de 50,2 millions de quintaux dont 33,4 millions de quintaux pour les blés ;

- l'intégration de la filière.

Pour atteindre l'objectif de sécurisation d'une production céréalière de 50.000.000 de quintaux, et compte tenu des contraintes identifiées dans ce domaine, le programme d'action retenu s'articule autour des principaux axes suivants :

- la modernisation des équipements agricoles (amélioration des techniques de production pour atténuer l'effet de l'irrégularité des pluies) ;
- l'adoption par les céréaliculteurs d'itinéraires techniques adaptés ;
- le développement de l'irrigation d'appoint des céréales en optimisant toutes les possibilités de mobilisation des eaux superficielles et souterraines ; répartie sur 11 wilayas et 43 communes, une surface totale de 350.000 hectares sera consacrée aux blés ;
- le renforcement des capacités de stockage ;
- l'adhésion et l'intégration de tous les acteurs au développement de la filière.

Un programme d'accompagnement technique est mise en œuvre pour l'amélioration de la production des céréales.

Par ailleurs, les mesures d'encadrement complémentaires suivantes sont prises pour 2008-2009 :

- la disponibilité des semences, les engrais et les produits phytosanitaires nécessaires au lancement de la campagne céréalière ;
- l'éligibilité des céréaliculteurs au crédit sans intérêt "RFIG" pour acquérir les intrants nécessaires à leurs activités ;
- l'encouragement des céréaliculteurs à la contractualisation des assurances agricoles ;
- l'exonération de la TVA pour les semences, engrais et produits phytosanitaires ;
- le soutien à l'utilisation des engrais à hauteur de 20% ;
- le soutien à l'énergie pour les exploitations céréalières (décret n°97 482 du 15/12/1997 relatif au soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture modifié).

## **2. Le programme de développement de la production nationale de lait cru**

En matière d'intensification, le Renouveau agricole vise un double objectif : augmenter la production nationale de lait cru et accroître le volume de lait cru collecté.

Ainsi, à l'horizon 2014, il est attendu :

- un effectif de vache laitière de 1,2 million de têtes ;
- une production de lait cru de 3,2 milliards de litres ;
- une collecte de lait cru de 1,3 milliard.

Pour atteindre ces objectifs trois programmes sont mis en œuvre.

### **2.2.1. Le programme de mise à niveau des élevages laitiers**

Ce programme vise en premier lieu à améliorer les conditions d'élevage par la réhabilitation et le réaménagement des étables, la mécanisation de la traite et l'installation d'équipement de conservation du lait cru à la ferme.

Le programme porte aussi sur la mise à disponibilité de l'alimentation à travers le développement à la fois des superficies réservées au fourrage et de la pratique de l'ensilage.

La reproduction constitue le troisième volet de ce programme qui consiste à développer l'insémination artificielle et le transfert embryonnaire.

### **2.2.2. Le programme d'accroissement des effectifs laitiers et de collecte de lait cru**

La réalisation de cet objectif passe par le développement de la production de génisses à haut potentiel et par l'importation.

Pour atteindre l'objectif fixé en matière de collecte, il est prévu de mettre en place des réseaux constitués de centre de collecte primaires, de collecteurs et de laiteries.

L'encadrement de ce dispositif de collecte de lait cru est assuré par l'ONIL qui est conventionné avec le MADR pour réaliser les objectifs de collecte et de développement de l'élevage laitier.

En aval, d'autres conventions lient :

- l'ONIL aux laiteries,
- les laiteries aux collecteurs,
- les laiteries aux éleveurs.

### **2.2.3. L'accompagnement technique et l'encadrement financier de la filière lait**

L'accompagnement technique des filières est confié à trois institutions :

- l'ITELV qui assure l'appui technique aux éleveurs ainsi que la formation et la vulgarisation ;
- le CNIAD qui est chargé des opérations d'insémination artificielle et de transfert embryonnaire ;
- l'ITGC qui assure l'appui technique au développement des cultures fourragères.

Par ailleurs, huit (8) fermes pilotes sont retenues pour constituer des fermes de référence au programme de développement du lait.

S'agissant de l'encadrement financier, il est réalisé à travers trois dispositifs :

- le crédit sans intérêt "RFIG" ;
- le FNRPA pour ce qui est du soutien à la production, à la collecte et à l'intégration du lait cru ;
- le FNDIA qui est destiné au financement des investissements à la ferme (mise à niveau, fourrage, insémination, etc.).

### **3. Le programme pomme de terre**

Concernant ce programme, et outre les différentes mesures prises pour l'intensification de la production et le développement du volet semences, la SGP-GDA a été chargée d'identifier de nouvelles surfaces dans le Sud du pays et ce, pour produire de la pomme de terre d'arrière saison et couvrir la période de soudure de mars-avril. Six mille hectares (6.000 ha) sont ainsi prévus, pour la campagne 2009-2010 pour mener à bien ce projet.

Le programme d'intensification de la pomme de terre est confié à la SGP-GDA qui, de concert avec les exploitants agricoles est chargée d'étendre les surfaces réservées à la production de celle-ci.

En matière de régulation, le dispositif de régulation des produits agricoles de large consommation (SYRPALAC) – mis en place pour la pomme de terre et élargi à l'oignon, à l'ail et aux viandes rouges – est réajusté sur la base des enseignements tirés de l'opération lancée en juillet 2008.

Ce dispositif est bâti autour de la Société de Gestion des Participations "Production Animale" (SGP-PRODA) dont les unités et les infrastructures décentralisées vont constituer un réseau de stockage élargi aux opérateurs stockeurs privés.

Ce réajustement permettra de constituer des stocks de régulation qui seront gérés par PRODA en fonction de l'évolution du marché.

En tant que gestionnaire de ce programme, la SGP-PRODA sera appuyée par les cellules de veille et d'observation mises en place en 2008 et réactivées et renforcée dans cette perspective.

Le suivi, l'évaluation et le contrôle du dispositif échoit aux services techniques, centraux et décentralisés, du MADR lesquels doivent, en outre, apporter à la SGP-PRODA l'appui nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Les DSA devront aussi sélectionner les opérateurs stockeurs qui sont disposés à participer au dispositif 2009, vérifier que leurs infrastructures sont opérationnelles et les faire inspecter par les services phytosanitaires.

Les frais de stockage sont couverts par les ressources du FNRPA et le barème 2008 est reconduit.

#### **4. Le programme viandes rouges et blanches**

Les conditions pluviométriques favorables que nous avons connues ces derniers mois ont permis une recapitalisation du cheptel ovin dont les effectifs sont aujourd'hui estimés à 20 millions de têtes.

##### ***4.1. Le développement de la production des viandes rouges***

La production actuelle de viande rouge est estimée à 320.000 tonnes dont 114.300 tonnes de viande bovine et 172.300 tonnes de viande ovine, avec une consommation moyenne par habitant et par an de 9,7 kg. L'importation a atteint 58.000 tonnes toutes viandes confondues pour une valeur de 122 millions USD.

La principale contrainte à la production reste la faible disponibilité alimentaire, en particulier en milieux steppique et agro-pastoral et un marché fortement traditionnel.

Dans la perspective 2014, le programme de développement repose sur :

- l'extension des superficies consacrées aux plantations pastorales ;
- la mise en défens, l'entretien et l'aménagement des points d'eau existants et la création de nouveaux points d'eau ;
- le soutien à la collecte de la production nationale d'orge,
- la création d'abattoirs modernes qui joueront un rôle dans la régulation du marché.

Ce programme vise une production de 400.000 tonnes, avec un objectif de consommation par habitant et par an de 11 kg.

Outre les mesures d'encouragement et d'appui (insémination artificielle, couverture sanitaire), la principale action consiste à améliorer les disponibilités fourragères, à encourager l'intensification dans la conduite des élevages et à renforcer les infrastructures de base (abattoirs, etc.).

En matière de régulation, et dans la perspective du ramadhan, la SGP PRODA est instruite pour engager un programme de régulation et d'approvisionnement des marchés en viandes rouges par le truchement de ses unités et de ses filiales.

Cette régulation passe impérativement par l'intensification de la production grâce aux centres d'engraissement et aux complexes d'abattage.

##### ***4.2. Le développement de la production des viandes blanches***

En 2008, la production moyenne des viandes blanches est estimée à 190.000 tonnes, soit environ 08 kg par habitant et par an.

La filière avicole repose sur l'importation de facteurs de production, notamment les reproducteurs.

La principale contrainte rencontrée est la dépendance en aliments (maïs et tourteau de soja totalement importés), dont les fortes hausses du cours de ces matières premières se sont répercutées sur le prix des viandes blanches à la consommation.

A ce titre, les mesures d'exonération de la TVA, prises dans le cadre de la Loi de Finances Complémentaire de 2008 – leurs effets allant jusqu'à la fin 2009 – devraient avoir un effet positif, à moyen terme, sur les prix au consommateur.

Le programme de développement vise la modernisation des infrastructures d'élevage, la rénovation des infrastructures avicoles, l'amélioration et la maîtrise de la génétique (grands parentaux) et une meilleure organisation de la filière, avec la réactivation du conseil interprofessionnel.

Des réactions positives de certains acteurs laissent supposer une dynamisation réelle de cette filière.

L'appui de l'Etat est focalisé sur la mise en place et le renforcement du système de régulation ainsi que sur l'encouragement des productions oléagineuses.

## **5. Le programme de résorption de la jachère**

Quelques 3,4 millions d'hectares de terres agricoles sont mis annuellement en jachère, soit l'équivalent de 40 % de la Surface Agricole Utile (SAU).

La politique de Renouveau agricole et rural visant à valoriser avec le maximum d'efficacité notre potentiel de production, il est devenu impératif d'exploiter toutes les potentialités en terre arables et d'engager, pour ce faire, un programme de résorption de la jachère.

Dans cette perspective, un plan d'action opérationnel sera élaboré, pour chaque wilaya, par un comité composé de spécialistes de l'administration agricole et forestière, de la profession agricole, des instituts techniques, des universités et des chercheurs, etc.

Ce plan d'action portera, entre autres, sur la localisation des terres à récupérer, les semences, la formation, l'encadrement technique et les modalités de mise en œuvre.

Le plan d'action de wilaya devra être soumis au Comité national de résorption de la jachère qui sera institué au niveau de l'Institut Technique des Grandes Cultures (ITGC) et sera composé de compétences issues des structures centrales et régionales de ce dernier ainsi que des instituts techniques et des institutions de formation et de recherche en relation avec le sujet (INA, INRAA, INRF, ITELV, HCDS, etc.)

Les superficies agricoles soustraites à la jachère seront destinées principalement au développement des légumineuses alimentaires (pois chiche, lentille, pois sur une superficie de 500.000 ha) et fourragères (luzerne, bersim, etc.) et aux cultures maraîchères.

## **6. Le programme de développement de la tomate industrielle**

Le programme vise à relancer la production de la tomate et à contractualiser les relations entre les producteurs et les transformateurs.

Le dispositif mis en place permet de sécuriser les producteurs et les conserveurs, notamment par la fixation d'un prix de vente rémunérateur pour les premiers et par l'attribution d'un différentiel pour les seconds.

De leur côté, les transformateurs bénéficient d'un différentiel.

## **7. Le programme de développement des légumes secs**



Les légumes secs couvrent à l'heure actuelle une superficie moyenne de 66.000 hectares, donnant une production moyenne de 504.000 quintaux pour des besoins estimés à 2,8 millions de quintaux, soit un taux de couverture de 15,7 %. Le reste des besoins, soit 1 million de quintaux, est importé pour un montant de 123 millions USD.

Il s'agit donc de remédier à cet état de fait, en visant une réduction importante de l'importation et l'atteinte d'une production de 872.000 quintaux à l'horizon 2014.

## **B. LES PROGRAMMES COMPOSANT LE RENOUEVEAU RURAL**

Le Renouveau rural se décline en trois grands programmes qui sont déglobalisés par wilaya, par daïra et par commune.

### **1. La protection des bassins versants**

Portant sur 3,5 millions d'hectares, ce programme s'appuie sur des études déjà prêtes et actualisées et se décline en actions de développement qui seront lancés incessamment à travers l'approche PPDR.

Les acteurs de développement impliqués dans la mise en œuvre de ce programme connaissent le cadre dans lequel ils sont appelés à intervenir, les méthodes qui doivent être utilisées et les moyens mobilisés à cet effet.

### **2. La lutte contre la désertification**

Elle porte sur la protection et la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines.

La méthode d'approche relève aussi des PPDR car les projets de développement retenus sont des projets intégrés qui se construisent de bas en haut, et en association avec les acteurs concernés, et qui sont adaptés aux conditions naturelles et socio-économiques de chaque zone naturelle.

Ce programme fait appel à plusieurs instruments dont la carte de sensibilité à la désertification qui permet de cibler les interventions et de moduler le niveau d'intervention.

### **3. La protection et la gestion du patrimoine forestier**

Elle englobe la lutte contre les incendies de forêt, la protection phytosanitaire et le développement du patrimoine forestier. La préservation des aires protégées relève aussi de ce programme.

Plusieurs instruments permettent de cadrer ce programme et d'avoir la visibilité requise. Nous citerons comme exemple l'inventaire du patrimoine forestier qui permet de cibler les actions et de les rationaliser.

## **C. LES PROGRAMMES COMMUNS D'APPUI**

Il s'agit principalement des programmes relatifs à l'économie de l'eau, aux semences et plants et au renforcement des capacités d'appui.

### **1. Le programme économie de l'eau**

L'aridité du climat représente une contrainte majeure pour le développement agricole, l'eau étant un facteur déterminant dans l'amélioration de la productivité.

L'effort déjà fourni en matière de mobilisation et de gestion de la ressource hydrique affectée à l'agriculture – principalement par le biais de la petite et moyenne hydraulique – a permis de passer de 350 000 ha irrigués en 2000 à 907 000 ha en 2007, ce qui représente 11% de la SAU.

Cette évolution quantitative a été accompagnée d'une évolution qualitative due au développement des systèmes d'irrigation économiseurs d'eau. La superficie irriguée équipée en systèmes économiseurs d'eau (aspersion et goutte à goutte) est en effet passée de 75 000 ha en 2000 à 362.700 ha en 2007, ce qui représente 40 % de la superficie irriguée.

Il faut cependant noter que cette ressource a été essentiellement affectée aux cultures maraichères et arboricoles, qui absorbaient jusqu'à 81 % des volumes d'eau mobilisés.

C'est pourquoi, le recentrage opéré par la Politique de Renouveau agricole et rural consiste à réorienter de manière raisonnée l'affectation de cette ressource au bénéfice des productions stratégiques, principalement des céréales, des fourrages (pour la production laitière) et des semences.

C'est pourquoi aussi, la Politique de Renouveau agricole et rural reconduit en l'approfondissant l'option stratégique de généralisation et de recours massif aux systèmes économiseurs d'eau.

## **2. Le programme semences et plants**

Il s'agit de reconstituer nos stocks en semences et de valider les variétés adaptées aux conditions agro-pédo-climatiques et ce, grâce à un programme de multiplication, de préservation et de valorisation.

Ce programme semences porte sur les céréales (blés tendres et durs, orge), les légumineuses alimentaires (pois chiche, lentille, pois) et fourragères (luzerne, bersim, etc.). Il concerne également les semences potagères et animales.

S'agissant des plants arboricoles, le programme porte sur les plants forestiers et les plants fruitiers.

## **3. Le PRCHAT**

L'exécution des différents programmes relevant du Renouveau agricole et rural requiert le renforcement des capacités d'appui, à travers notamment le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance technique (PRCHAT).

Destinés à moderniser les exploitations agricoles et à valoriser les espaces ruraux, les programmes d'appui sont axés sur la formation, la communication, la vulgarisation et l'accompagnement par la recherche.